



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 20 avril 2021

Délibération n°27-2021 : Cadrage de l'action sociale et culturelle pour l'année 2021.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu l'article 9 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations de fonctionnaires
Vu la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités
Vu le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État, pris en application de l'article 9 précité, qui confère à l'État employeur le soin d'organiser une action sociale en faveur des personnels rémunérés sur son budget
Vu la circulaire n°2007-121 du 23 juillet 2007 du Ministère de l'Éducation nationale relative aux prestations d'action sociale ministérielles individuelles
Vu l'avis du Comité Technique en date du 12 avril 2021

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés les éléments de cadrage de l'action sociale et culturelle pour l'année 2021.

Membres en exercice : 30
Membres présents : 21
Membres représentés : 4

Suffrages exprimés : 25

- Pour : 25
- Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Document en annexe : Note de cadrage de l'action sociale en faveur des personnels au sein de l'Université Bretagne Sud.